

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 4 MARS 2014

### Approbation comptes de gestion :

Les différents comptes de gestion dressés par Madame BESSON Valérie sont approuvés par le Conseil Municipal.

### Comptes administratifs 2013 :

Il est donné lecture des comptes administratifs 2013 qui présentent les résultats suivants :

\* Commune :

|  |              |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement :                     | 590 138.27 € |
| Déficit d'investissement :                       | 260 951.05 € |
| Restes à réaliser en dépenses d'investissement : | 19 179.00 €  |
| Restes à réaliser en recettes d'investissement : | 143 657.00 € |

\* Service de l'eau :

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Excédent de fonctionnement :    | 141 839.60 € |
| Excédent d'investissement :     | 40 898.07 €  |
| Restes à réaliser en dépenses : | 89 928.12 €  |
| Restes à réaliser en recettes : | 9 500.00 €   |

\* Service de l'assainissement :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| Excédent de fonctionnement :   | 220 656.21 € |
| Excédent d'investissement :    | 43 347.36 €  |
| Reste à réaliser en dépenses : | 1 800.00 €   |

\* Lotissement des « Merisiers » :

|                              |        |
|------------------------------|--------|
| Excédent de fonctionnement : | 0 €    |
| Excédent d'investissement :  | 1.28 € |

Ces différents comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

### Affectations de résultats :

\* Commune :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 136 473.05 €
- le solde disponible est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement : 453 665.22 €

\* service de l'eau :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 39 530.05 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 102 309.55 €

\* Service de l'assainissement :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 220 656.21 €

### Renouvellement location local infirmier :

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement pour 3 ans de la location consentie à madame PICOT Rosemarie.

### Proposition achat bâtiment :

Le Conseil Municipal refuse la proposition de Maître HERVOUET concernant l'achat des bâtiments de la Société BATI PROD JCR.

### Avenant au contrat d'affermage de l'eau :

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 (prenant en compte la nouvelle déferrisation + les nouveaux équipements liés aux radios relevés) au contrat d'affermage concernant le service de distribution d'eau potable.

### Bilan d'activités 2012 C.C.S.R. :

Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'activités 2012 de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières.

### **Plan Prévention des Risques d'Inondation de la Sauldre - Consultation :**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de P.P.R.I. de la Sauldre.

### **Convention chasse :**

Le Conseil Municipal décide de relouer pour 3 ans le territoire communal de chasse de Souesmes à l'association communale de chasse pour un loyer annuel à 8 500 €.

### **Décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire :**

- Marchés :
  - o Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec BEIMO de SOISSONS pour la rénovation du réseau d'assainissement.
  - o Signature d'un marché avec l'entreprise CLEMENT TP DE SOLOGNE pour la réalisation de travaux de voirie pour un montant de 34 923.20 € HT.
  - o Signature d'un marché avec le bureau d'études ENERGIO de TOURS pour la réalisation d'un COEP (Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine).
- Assurances :
  - o Signature d'un contrat VILLASSUR avec GROUPAMA pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Cimetière :
  - o Reprise de concessions dans le carré B. du cimetière.